



Lettre 48SI reçue après un solde de 1 point sur permis

Par **Anto1403**, le **18/12/2019** à **18:54**

Bonjour,

J'ai reçu, il y a quelques semaines, un courrier précisant qu'il me restait 1 point sur mon permis suite à une infraction le 10/08/2019 causant la perte de 4 points.

J'ai commencé à me renseigner pour suivre un stage de récupération de points.

Et aujourd'hui J'ai reçu une lettre 48SI à la suite d'une infraction de juillet 2019 validée le 01/08/2019 et causant la perte de 1 point. Or je n'ai jamais reçu de courrier m'indiquant mon solde de point avant le courrier mentionné précédemment.

La lettre 48SI qui récapitule les infractions ayant entraîné l'invalidation du permis indique d'ailleurs:

Infraction 02/02/17 = -3 points

Infraction 19/08/17 = -1 points

Infraction 01/08/19 = -4 points

Lorsque j'ai reçu le courrier m'alertant sur le solde de 1 point sur mon permis, je pensais qu'il tenait compte de toutes les infractions.

Puis-je contester l'annulation de mon permis?

Merci pour votre aide.

Antonio AMADU